



Journée d'étude

11 février 2005

Les expériences « transgenres » et leurs narrations

Responsable : Laurence Hérault. herault@mmsch.univ-aix.fr
MMSH. Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme. 5 rue du château de l'horloge.
Quartier Jas de Bouffan. Aix-en-Provence.

Cette journée d'étude propose une approche des expériences de transsexuation dans différentes sociétés au travers d'une exploration des récits qui en sont faits. Si les sociétés humaines ont traité et conçoivent les personnes « transgenres » de manière très diverses, le fait de raconter cette expérience revêt partout un enjeu important car la composition même du récit engage la légitimité de la personne « transgenre » et ses possibilités d'existence. Les récits sont, en effet, non seulement produits pour donner sens à une expérience singulière mais aussi pour engager des actions multiples et diverses par rapport à cette situation. Ceci invite, bien évidemment, à être attentif au statut et au rôle des différents narrateurs et aux formes de leur production (comptes-rendus cliniques ou juridiques, récits de vie ou autobiographies, récits ethnographiques ou de voyage) de manière à saisir les enjeux qui s'exposent à la fois dans le récit et dans le point de vue qu'il adopte. Cette exploration se fera à travers l'analyse de situations précises appartenant à des contextes historiques et culturels variés de façon à permettre une mise en perspective des procédures de narration des expériences « transgenres » et de leur « recevabilité » sociale et culturelle.

10 h. Introduction Laurence Hérault

10 h 15. **L'expérience transsexuelle et sa mise en récit par la justice. Une analyse des procédures de changement de sexe à l'état civil.** David Michels. Doctorant. EHESS. Centre d'Anthropologie (UMR 8555). Toulouse.

La dernière étape du long processus de transsexuation en France est, pour ceux qui le souhaitent, la mise en adéquation de leur état civil avec leur nouvelle identité. Cette modification de l'état civil ne peut se faire que par un jugement d'un Tribunal de Grande Instance. La possibilité de faire un tel changement est, après avoir animé les débats entre juristes durant les années 1960 à 1980, "normalisée" par l'arrêt de la Cour de cassation de 1992 aux conditions que le requérant ait suivi un traitement médico-chirurgical. C'est dans ce cadre que nous nous intéressons à la mise en récit par l'avocat d'abord dans son assignation et par le juge dans son jugement de l'expérience du requérant. L'ethnographie précise du dispositif juridique montre que les processus d'identification procèdent d'un travail. Dans le cadre du transsexualisme, ce travail s'appuie sur un dispositif biographique qui vise à établir l'identité du requérant. Nous proposons de montrer que cette mise en récit répond à un certain nombre de règles qui dessinent en filigrane une conception juridique de la personne et de ses signes d'identité. Cette mise en récit organise l'expérience transsexuelle autour de deux thèmes: le processus psycho-médico-chirurgical de transformation d'une part, l'enfance d'autre part en s'appuyant sur deux types de témoignages: celui des médecins et praticiens d'une part, celui des proches d'autre part.

11h. 15. **Identification personnelle et idéologie transgenre.** Sébastien Sengenès. Doctorant. EHESS. Paris

Dans un article portant sur le processus de transition d'un genre à l'autre des membres d'une communauté transgenre, nous avons montré que les personnes en transition se servent de la narration pour donner un sens et justifier leur devenir. L'analyse des récits de vie que nous avons recueillis faisait apparaître différents types de narration. Ici, nous voudrions montrer, à partir de la présentation de trois parcours, comment les récits s'agencent et s'élaborent en fonction du lien que les personnes entretiennent à leur communauté. Nous nous intéresserons en particulier aux procédures de justification et aux ressources que procurent les idéologies transgenres ou traditionnelles des genres.

14 h. **L'homme qui croyait être une fille ou la démence singulière d'un gentilhomme de Bigorre au XVII^e siècle.** Sylvie Steinberg. Maître de conférences. Université de Rouen.

En 1725, un obscur gentilhomme de Bigorre meurt après s'être appliqué sur le sexe un « monstrueux appareil » destiné, dans son esprit, à le rendre conforme à ce qu'il croit être depuis l'enfance : une fille. Ce destin tragique - sans doute l'un des premiers que l'on puisse qualifier de transsexuel - nous est connu grâce au récit qui en est fait par l'un des chroniqueurs judiciaires les plus importants du XVIII^e siècle, Gayot de Pitaval, qui lui consacre une notice dans ses *Causes célèbres*. Puisant dans un dossier judiciaire qui oppose les légataires de Pierre-Aymond Dumoret et ses parents, ce récit emboîte des dires attribués au principal intéressé et des témoignages de voisins ou de proches, ce qui permet de retracer les étapes essentielles de sa transformation. Ce matériau composite donne aussi à voir comment s'ordonnent les bribes de récit que Dumoret invente pour expliquer le désir qu'il a de vivre en femme : explications médicales, contes traditionnels, rituels vestimentaires sont tour à tour invoqués pour constituer une « identité narrative » qui, en elle-même et parce qu'elle est, en tout, contradictoire avec les normes de la vraisemblance narrative, témoigne, pour ses contemporains, de sa démence.

15 h. Les explorateurs français et leur « berdache » : récits de voyages et regard européen sur les « transgenres » amérindiens. Laurence Hérault. Maître de conférences. Université de Provence. IDEMEC. Aix-en-Provence.

Les voyageurs français qui, entre le 16^{ème} siècle et le 18^{ème} siècle ont exploré et colonisé une partie de l'Amérique du Nord, ont grandement contribué à populariser et à constituer la figure du « transgenre » amérindien. On leur doit même le terme berdache, nom générique sous lequel les hommes-femmes d'Amérique du Nord sont assez généralement connus et qui dérive de *bardache*, terme peu flatteur désignant alors en français un jeune homosexuel passif. A partir de l'analyse d'une dizaine de ces récits de voyages, la communication questionnera non seulement la manière dont se construit la figure du berdache (entre hermaphrodite et sodomite, genre et sexualité) mais aussi la façon dont sont évoquées l'origine et la mise en place de la « berdachité » (entre superstition, perversion, corruption, déchéance et punition, à la fois individuelles et collectives).

16 h 20. Le raerae tahitien . Raconter son expérience pour exister en tant que femme . Sophie Campet. Doctorante. Université de Provence. CREDO

Dans cet exposé je me propose d'analyser les récits de *raerae* vivant à Paris, non seulement afin de voir comment leur vie nous est racontée mais surtout la manière dont l'expérience de transsexuation est donnée à voir. L'insistance particulière des *raerae* tout au long de leur récit sur l'acquisition très jeune d'un sentiment d'être femme, laisse penser qu'il s'agit tout d'abord d'un problème individuel, personnel et non pas familial ou culturel. Cette volonté de reconnaissance féminine se retrouve du début à la fin des récits par la description plus marquée de certains moments de la vie des individus. Par ailleurs les discours s'articulent autour de la vie à Tahiti et de la vie en France. Si la première partie est marquée par les difficultés, le combat pour la reconnaissance, la seconde met en avant l'évolution, l'épanouissement et la féminisation. Il convient donc d'analyser le discours des *raerae* en tenant compte de cette coupure qu'est le voyage en France. Certains épisodes de la vie des *raerae* comme l'acceptation ou le rejet par la famille et la société sont très importants ; de même la souffrance et le mal être, s'ils ne s'expriment pas directement et de manière nette, sont perceptibles à certains moments du récit et confirment le combat des *raerae*. Il conviendra aussi de s'interroger sur le rôle de celui ou celle qui amène l'individu à raconter son expérience. Dans quelle mesure les différentes questions posées influencent-elles la tournure et l'orientation du récit sur la transsexuation ?

17 h 20. Conclusion